



Préavis No 04/2014

Concernant une demande de crédit de 37'800 CHF destiné à financer l'étude d'aménagement de la Place de la Gare

Délégués municipaux : Cornélia Gallay et Paul Ménard

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

1. But

La Municipalité de St-Cergue souhaite démarrer une étude sur les aménagements de la Place de la Gare et de la rue de la Gare.

2. Exposé des motifs

La rue de la gare est la principale liaison piétonne entre les deux pôles de St-Cergue que sont la place Sy-Vieuxville, bordée des bâtiments publics tels que l'administration, l'école, l'office du tourisme, la voirie, la salle du Vallon, et la gare. Elle est également une carte de visite pour les habitants et les touristes arrivant à St-Cergue avec le train et le départ d'un très grand nombre de sentiers pédestres menant dans le Jura et en plaine.

La rue de la gare est bordée du temple de St-Cergue et de différents vieux bâtiments de qualité. Sur son côté sud un vieux mur continu et une allée d'arbres agrémentent l'espace public.

L'espace devant la gare est principalement dédié aux voitures, avec des places de parc et des emplacements de transbordement, autant pour les utilisateurs du train que pour les écoliers se rendant à l'école de Basse-Ruche.

La rue de la gare est la desserte pour les quartiers du Carroz-Delay, de Basse-Ruche et des Cheseaux-Dessus :

Deux rues, de part et d'autre de la grande fontaine, partent depuis la rue de la gare. Trois passages à niveau se situent à ses abords.

Depuis plusieurs années différentes mesures ont été prises afin d'aménager et de sécuriser ses abords : mise en sens unique d'un tronçon, élargissement de la zone d'attente du passage piétons devant la fontaine, création d'une servitude publique sur la parcelle 22 en face de la gare.

Sur le tronçon longeant la gare venant depuis la route d'Arzier, la rue de la gare est en sens unique.

Devant la gare, deux rues partent de part et d'autre de la fontaine, traversant directement les voies du chemin de fer : la route de Basse-Ruche et le chemin Carroz-Delay.

La route de Basse-Ruche mène à l'école de Basse-Ruche, à l'espace de loisirs de Basse-Ruche, ainsi qu'aux Cheseaux-Dessus qui compte 224 logements. Ceci induit un important trafic automobile.

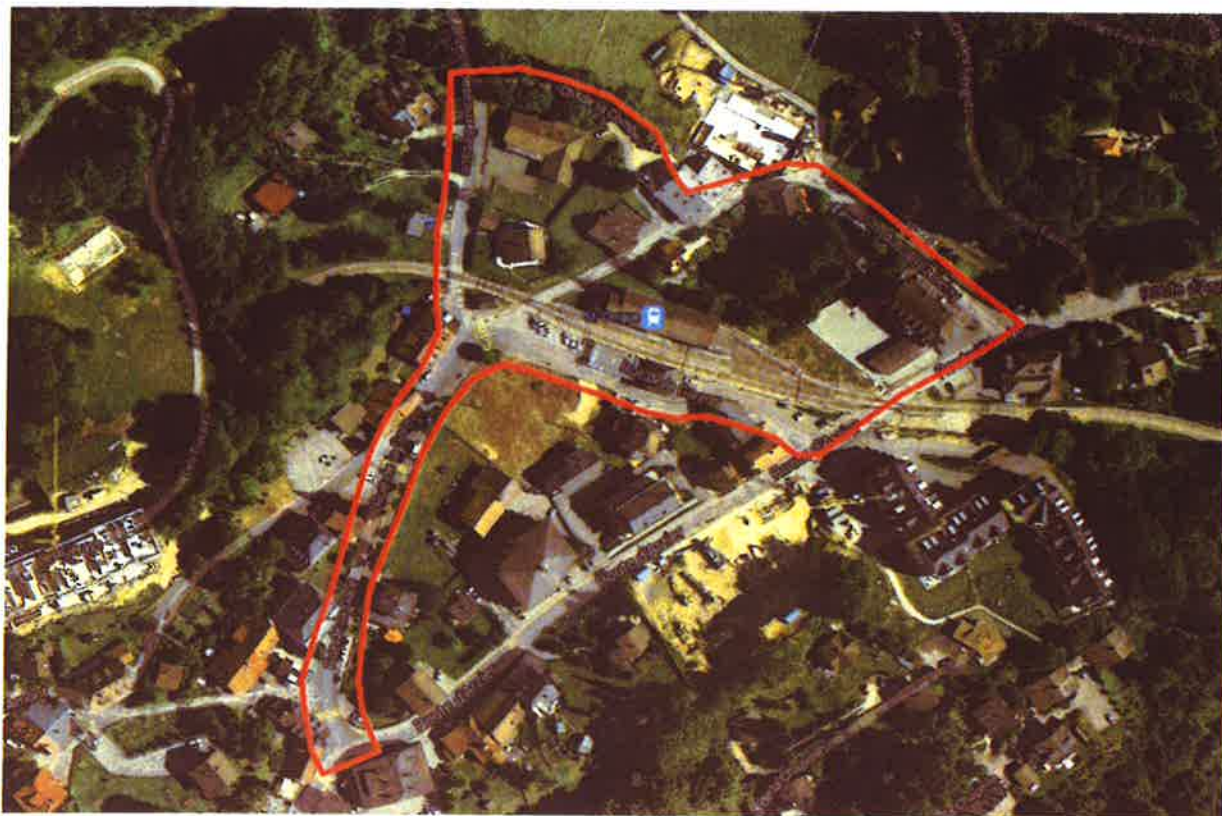
Le chemin du Carroz-Delay est en sens unique sur le tronçon partant depuis la rue de la Gare, afin de ne pas permettre le passage des véhicules en transit voulant éviter l'attente au passage à niveau.

Sur les trois passages à niveau à proximité de la gare, ceux de la route de Basse-Ruche et de la route d'Arzier sont équipés de barrières sur leur largeur complète. Le passage à niveau du chemin de Carroz-Delay doit être sécurisé ces prochaines années (coûts CHF 400'000.-).

Lors du projet du nouveau bâtiment sur la parcelle 22, en face de la gare, la Municipalité a négocié une servitude de passage publique permettant d'élargir l'espace public en face de la gare.

3. Périmètre

Le périmètre de réflexion comprend la rue de la gare, le chemin du Carroz-Delay, la route de Basse-Ruche jusqu'et y compris le chemin de la Combe, en incluant la zone d'utilité publique.



4. Objectifs (selon schéma directeur du NStCM)

- Structurer et qualifier le tissu bâti et les compositions paysagères par un aménagement de l'espace public entre le centre et la gare pour favoriser son appropriation par les piétons, les cyclistes et les touristes, dans une perspective combinée de modération du trafic et de dynamisation de l'image de la station.
- Renforcer les liaisons de mobilité douce entre les quartiers et vers les équipements.
- Créer une réelle polarité à la gare en y associant des services (station vélo, dépose minute, P+R, etc.) et éventuellement des commerces en fonction des opportunités.

5. Programme

Le but de l'étude est de répondre aux questions et attentes suivantes :

- Création d'un espace public favorisant la sécurité des piétons, avec une attention particulière aux écoliers, personnes à mobilité réduite et aux touristes ;
- Assurer le flux des véhicules ;
- Créer une modération de la vitesse ;
- Analyser la pertinence de maintenir le passage à niveau du chemin du Carroz-Delay ;

- Création de places de parc P&R réservées aux utilisateurs du NStCM dans le secteur. Le nombre de places sera compris entre 20 et 50 ;
- Place de halte pour les bus et véhicules de service ou intervention du NStCM ;
- Dépose minute ;
- Création de parkings vélos couverts ou fermés. Le nombre de places sera d'au minimum 50 ;
- Analyse de la pertinence des places de parc le long du trottoir ;
- Débouché de l'escalier du temple sur la chaussée ;
- Solution de places de parking pour le temple et les commerces ;
- Préservation du mur longeant la rue de la gare ;
- Remplacement de l'allée d'arbres, sachant que les arbres actuels sont vieux et devront être abattus pour des raisons de sécurité ;
- Emplacement de l'éclairage public.

6. Prestations

Phase 1

- Etablissement d'un plan de base à l'échelle 1 :500 représentant les différents aménagements existants nécessitant un relevé des gabarits routiers ;
- Entretiens avec les patrouilleurs des écoles, le NStCM (analyse des besoins du P+R) et la voirie (problématique du déneigement) ;
- Définition d'un concept touchant le périmètre à l'échelle 1 :1000 ;
- Présentation au groupe technique du concept pour sa validation.

Phase 2

- Elaboration de l'avant-projet du périmètre restreint (rue de la Gare et Place de la Gare – l'intersection du Chemin du Carroz Delay étant intégré à la Place de la Gare) ;
- L'avant-projet comprend des propositions sur le cheminement piétonnier, l'aménagement de la place de la Gare et d'un P+R. Cet avant-projet tiendra aussi compte des accrochages du Chemin du Carroz d'Amont et de la Chemin des Cacatières. Il comprendra aussi le branchement de la Route d'Arzier ;
- Définition d'une proposition fiable et réaliste permettant de passer à la phase de réalisation ;
- Etablissement d'un plan d'avant-projet à l'échelle 1 :500, avec des zooms éventuels à l'échelle 1 :250. Ce plan sera accompagné de propositions sous forme d'illustrations pour les matériaux de sol, la végétation, le mobilier urbain, l'éclairage etc. ;
- L'objectif de la phase 2 est de permettre à la Commune de présenter le projet à la Sous commission des espaces publics - SCEP – du Canton.

Phase 3

- Préparation des documents informatiques et présentation du résultat de l'étude à la SCEP.

7. Coûts et financement

Etapes	Coûts (H.T.)	Coûts (T.T.C.)
Phase 1	12'000	12'960
Phase 2	20'000	21'600
Phase 3	3'000	3'240
Total	35'000	37'800

8. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue

- Vu le préavis de la Municipalité No 04/2014
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Ouï le rapport de la commission d'urbanisme
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser l'étude (avant-projet) pour l'aménagement de la Place de la Gare ;
- **d'octroyer** à la Municipalité un crédit de 37'800 CHF destiné à financer l'étude d'aménagement de la Place de la Gare
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante ;
- **d'amortir** ce montant en une fois.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 17 mars 2014

Au nom de la municipalité

La syndique La secrétaire

La syndique

La secrétaire

C. Gallay

N. Agier